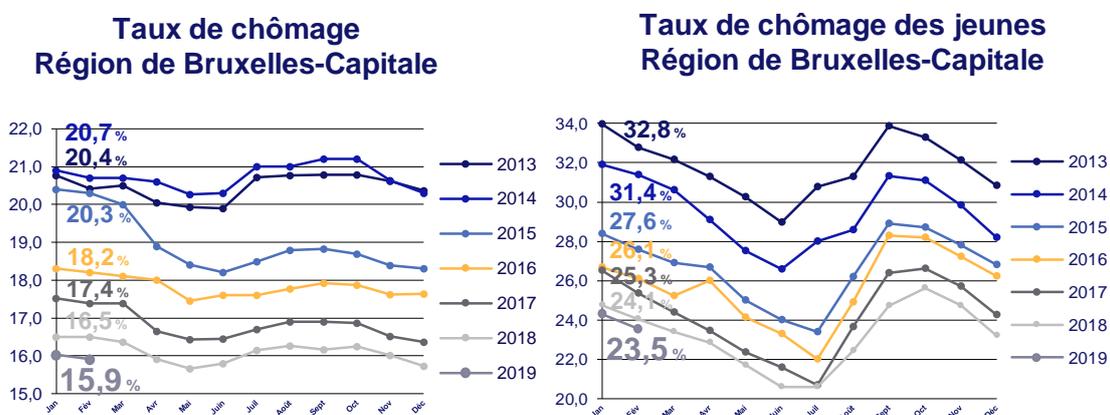


Le chômage en baisse pour le 52^{ème} mois consécutif à Bruxelles

Avec un taux de chômage de 15,9 %, Bruxelles compte 21 850 chercheurs d'emploi de moins qu'il y a 5 ans

Bruxelles, 4 mars 2019 – Fin février, Bruxelles compte 89.332 chercheurs d'emploi, soit un taux de chômage de 15,9%. Cette 52^{ème} baisse successive du chômage correspond à une diminution de 2.349 personnes par rapport à l'an dernier (-2,6%). Le nombre de chercheurs d'emploi a baissé de 19,7% (-21 850) depuis 2014.

Le chômage des jeunes, en baisse continue depuis 69 mois, atteint quant à lui un taux de 23,5%. Bruxelles compte 9.025 jeunes chercheurs d'emploi, soit 500 de moins que l'an dernier (-5,2%). Le nombre de jeunes chercheurs d'emploi a baissé de 36,8% (-5.260) depuis 2014.



Évolution annuelle

Chômage RBC	Chômage des jeunes
-2.349 personnes	-500 personnes

Évolution du taux de chômage

Fin février 2019, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 15,9% (15,2% pour les hommes et 16,8% pour les femmes). En février 2018, le taux de chômage s'établissait à 16,5%.

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active occupée a, en Région bruxelloise, augmenté en 2017 de 2,0% par rapport à l'année précédente (+1,3% pour l'ensemble de la Belgique).

Évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin février 2019, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 89.332 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une diminution de 2.349 personnes par rapport à l'année précédente (-2,6%).

On compte au cours du mois de février 9.568 entrées dans le chômage (7.694 réinscriptions et 1.874 nouvelles inscriptions) contre 10.196 sorties, soit une diminution sur une base mensuelle du nombre de DEI de 628 personnes (-0,7%).

Les principales caractéristiques et évolutions du chômage en Région de Bruxelles-Capitale sont fournies dans le tableau suivant à titre indicatif.

Tableau 1 : Principales caractéristiques et évolutions du chômage en Région de Bruxelles-Capitale – février 2018

	février 2019	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %	
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	89.332	100,0%	-628	-0,7%	-2.349	-2,6%	
Catégorie	DEDA ¹	60.705	68,0%	-431	-0,7%	-1.217	-2,0%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	4.641	5,2%	-289	-5,9%	-357	-7,1%
	Autres DEI	23.986	26,9%	92	0,4%	-775	-3,1%
Sexe	Hommes	46.472	52,0%	-190	-0,4%	-2.043	-4,2%
	Femmes	42.860	48,0%	-438	-1,0%	-306	-0,7%
Age	- 25 ans	9.025	10,1%	-292	-3,1%	-500	-5,2%
	25 - 49 ans	56.604	63,4%	-361	-0,6%	-2.376	-4,0%
	50 ans + ²	23.703	26,5%	25	0,1%	527	2,3%
Durée d'inoccupation	- 1 an	33.084	37,0%	-190	-0,6%	-523	-1,6%
	1 - 2 ans	12.538	14,0%	-309	-2,4%	-1.238	-9,0%
	2 ans +	43.710	48,9%	-129	-0,3%	-588	-1,3%
Niveau d'études	Faible ³	58.185	65,1%	-118	-0,2%	-2.045	-3,4%
	Moyen	18.468	20,7%	-239	-1,3%	-397	-2,1%
	Élevé	12.679	14,2%	-271	-2,1%	93	0,7%
Usagers du CPAS		12.669	14,2%	62	0,5%	-874	-6,5%
Taux de chômage	Total	15,92		-0,11		-0,55	
	Hommes	15,19		-0,06		-0,94	
	Femmes	16,78		-0,17		-0,08	

Source : Actiris

On dénombre en Région bruxelloise 60.705 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 4.641 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 23.986 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces CE dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les CE ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 89.332 DEI inscrits en février 2019,

¹ DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

² La variation annuelle atypique pour les CE âgés de 50 et + s'explique par le changement de législation pour les chômeurs âgés de 60 ans et +. En effet, ces derniers doivent rester disponibles plus longtemps sur le marché du travail, ce qui a pour effet d'accroître leur nombre.

³ Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

12.669 CE sont usagers du CPAS (soit 14,2% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 9.025 jeunes DEI, 2.057 sont usagers du CPAS, soit 22,8%.

On constate une diminution de -2,0% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate aussi une diminution annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (-357 unités, -7,1%). Quant aux autres chercheurs d'emploi, leur nombre a diminué de 3,1% sur une base annuelle.

Tableau 2 : Principales caractéristiques et évolutions du chômage des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale – février 2019

		février 2019	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
DEI < 25 ans		9.025	100,0%	-292	-3,1%	-500	-5,2%
Catégorie	DEDA	2.550	28,3%	-1	0,0%	-108	-4,1%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	3.529	39,1%	-229	-6,1%	-224	-6,0%
	Autres DEI	2.946	32,6%	-62	-2,1%	-168	-5,4%
Sexe	Hommes	4.954	54,9%	-120	-2,4%	-355	-6,7%
	Femmes	4.071	45,1%	-172	-4,1%	-145	-3,4%
Durée d'inoccupation	- 1 an	6.382	70,7%	-183	-2,8%	-221	-3,3%
	1 - 2 ans	1.483	16,4%	-51	-3,3%	-276	-15,7%
	2 ans +	1.160	12,9%	-58	-4,8%	-3	-0,3%
Niveau d'études	Faible	4.938	54,7%	-85	-1,7%	-382	-7,2%
	Moyen	3.500	38,8%	-153	-4,2%	-65	-1,8%
	Élevé	587	6,5%	-54	-8,4%	-53	-8,3%
Usagers du CPAS		2.057	22,8%	-21	-1,0%	-197	-8,7%

Source : Actiris

On compte 9.025 chercheurs d'emploi de moins de 25 ans. Sur une base mensuelle, on relève une diminution du nombre de jeunes chercheurs d'emploi de 292 unités (-3,1%). Sur une base annuelle, on observe une diminution du chômage des jeunes (-500 DEI, soit -5,2%) par rapport au mois de février 2018. Le taux de chômage des jeunes est passé ainsi sur un an de 24,1% en février 2018 à 23,5% en février 2019, affichant donc une baisse de 0,6 point par rapport à l'année passée.

Évolution des offres d'emploi

Au cours du mois de février 2019, Actiris a reçu un total de 25.120 offres d'emploi. Il s'agit du nombre global d'offres d'emploi reçues comprenant, outre les offres reçues directement par Actiris, les offres reçues par l'intermédiaire du Forem et du VDAB dans le cadre de la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, mais également les offres reçues par l'intermédiaire de sites partenaires. Le nombre d'offres concernant des postes de travail situés en Région bruxelloise s'élève à 8.075.

Total des offres d'emploi reçues par Actiris en février 2019 :
25.120



REPRISE DE BASE DE DONNEES EXTERNES

Durant le mois de février 2019, Actiris a reçu directement 3.187 offres d'emploi. Ceci correspond à une augmentation de 341 unités par rapport aux offres d'emploi reçues l'année précédente au cours du même mois. On comptabilise par ailleurs 1.292 offres d'emploi satisfaites au cours de ce mois, ce qui correspond à une diminution de 408 unités par rapport à l'année passée. Enfin, en février 2019, Actiris a traité 1.022 offres « Select Actiris » (c'est-à-dire confiées en présélection et prérecrutement gratuits à Actiris), ce qui correspond à une augmentation de 0,5% par rapport à l'année passée.

Pour plus d'infos :

Jan Gatz
0479 40 75 68
jgatz@actiris.be

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : www.actiris.be